

Gironde : la conciliation échoue mais les ex-Ford "continuent le combat"

Lecture 1 min

[A La Une Bordeaux](#)



L'audience de conciliation a eu lieu ce vendredi 9 octobre © Crédit photo : Archives Laurent Theillet

Par SudOuest.fr

Publié le 09/10/2020 à 15h05

Mis à jour à 17h15

S'ABONNER

Les anciens salariés de Ford réclament notamment des indemnités pour licenciements "frauduleux, abusifs, nuls et sans cause réelle et sérieuse"

Chou blanc pour 150 anciens salariés de l'usine de Blanquefort ce vendredi 9 octobre au matin : leur demande de conciliation est rejetée en bloc mais "le combat continue" et va aboutir à une procédure aux prud'hommes. Une audience de mise en état est prévue le 24 février 2021 et la plaidoirie pourrait avoir lieu en mai.

Les salariés licenciés, défendus par maître Philippe Brun, réclament au constructeur automobile américain des indemnités pour licenciements "frauduleux, abusifs, nul et sans cause réelle et sérieuse". La défense reproche notamment à l'employeur "d'avoir refusé trois fois les offres de

reprises formulées par la société Punch Motive International", entre novembre 2018 et février 2019.

Dans le viseur des ex-Ford également : "l'engagement, non tenu, de maintenir 1000 emplois en contrat à durée indéterminée et en équivalent temps plein à Blanquefort". L'avocat s'appuie sur une décision du Tribunal de grande instance de Bordeaux : en novembre 2017, la justice a estimé que le constructeur n'avait pas tenu ses objectifs.



Philippe Poutou et son avocat Philippe Brun © Crédit photo : E. F.

"Contraire au droit international"

Dans leur bataille face au géant américain, les ex-salariés de Ford sont aussi dans l'attente d'une décision du Conseil d'Europe qu'ils ont saisi courant 2019.

"La France, avec les ordonnances Macron de 2017 ne respecte pas ses engagements européens sur la question du plafonnement des indemnités", fait valoir maître Philippe Brun. " La législation française est clairement en contradiction avec le droit international. Nous avons donc saisi tous les outils nécessaires pour défendre le droit des travailleurs", a abondé Philippe Poutou, l'ex-ouvrier syndicaliste CGT des Ford. Ils espèrent une réponse d'ici la fin de l'année 2020.